

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LIBERTE EGALITE
FRATERNITE

2024/04

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : 23/01/2024

Date d'affichage : 30/01/2024

L'an deux mil vingt-trois le 30 janvier 2024, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, M. JOUVE Jean-Christophe, M. VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE ROUTE ET CHEMIN DE CHAMPEL

Mr Le Maire informe le conseil que suite à un affaissement de la chaussée des travaux urgents sont à réaliser en deux endroits :

Il présente les devis de l'entreprise MANDIER, 298 rue Paul Guerry, 38470 VINAY

La réfection de la Route de Champel qui se compose comme suit :

Terrassement des talus et mise en accotement des excédents 60 ml x 1.50 ni de largeur	3 450,00 € HT
Décaissement de la chaussée, évacuation des excédents, fourniture, mise en œuvre de tout-venant	
Nivelage et compactage	4 100,00 € HT
Fourniture et mise en œuvre de 0/25 concassé, nivelage et compactage + enrobé à chaud	6 200,00 € HT
Création d'une cunette béton = mise en place de 10 ml PVC 0300 + 2 regards à grilles et béton	3 250,00 € HT
TVA	3 400,00€
TOTAL TTC	20 400,00 € TTC

Le reprofilage du Chemin de Champel et se détaille comme suit :

Reprofilage du Chemin	825,00 € HT
Fourniture et mise en œuvre	5225,00 € HT
TVA	1210,00€
TOTAL TTC	7260,00€ TTC

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces devis à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire, à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024/03

L'An deux mil vingt-quatre
Le 30 janvier 2024

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier
(Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Date de convocation :
23/01/2024
Date d'affichage :
30/01/2024

Présents : M. Alex BRICHET-BILLET, M. Michel CARRIER, M. JOUVE
Jean-Christophe, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme ODOIX Raymonde,
Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia,
M. GRIGIS Vincent, M. VINSON Denis, Mme MARTIN Chloé,

Absent et excusé : BARD-SURDON Guillaume

Demande de subvention Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux

Vu la circulaire du 27 octobre 2023 de la Direction des Relations avec les Collectivités, bureau de
l'Aménagement des Territoires de la Préfecture de l'Isère ;

Le Maire fait part à l'assemblée, des dispositions applicables pour l'attribution de la Dotation
d'Équipement aux Territoires Ruraux.

En effet cette subvention s'inscrit dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour les
services techniques de la collectivité.

Le Plan de Financement réalisé annonce :

- un coût total prévisionnel de 256 684.44 € HT
- un montant de la subvention au titre de la DETR demandée 100 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir étudié ce document, décide de suivre la procédure numérique
afin de déposer une demande de subvention en ligne sur le site « DEMARCHES SIMPLIFIEES »
et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



Le Secrétaire de Séance
Michel CARRIER

Département de l'Isère
Mairie de
Notre-Dame-de-l'Osier

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

2024 / 02

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mr GRIGIS Vincent, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia, Mme ODOIX Raymonde, Mme MARTIN Chloé, Mr. JOUVE Jean-Christophe, Mr VINSON Denis

Absent et excusé : Mr BARD-SURDON Guillaume

Date de convocation :
23/01/2024
Date d'affichage :
30/01/2024

Vu les articles L.324-1-1 et L.324-4 du code du tourisme ;
Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 (article 16) et la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 (article 51) complétée par son décret d'application n° 2017-678 du 28 avril 2017 ;

**CONVENTION
DECLALOC**

Mr le Maire donne lecture au conseil du projet de convention établi par Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère concernant la mise à disposition gracieuse du service DECLAOC.

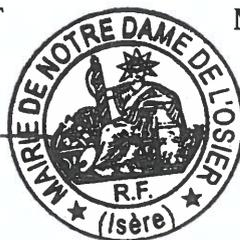
Cette plateforme numérique facilite les procédures pour les propriétaires d'hébergements touristiques, ce qui permet le respect du cadre légale et règlementaire en vigueur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de Séance
Michel CARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2022/63

Nombre de membres
en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Date de
convocation :
06/12/2022
Date d'affichage :
13/12/2022

L'An deux mil vingt deux
Le 13 décembre

Le conseil municipal de la commune de Notre Dame de l'Osier (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mr BRICHET- BILLET Alex, Maire.

Présents : Mr Alex BRICHET-BILLET, Michel CARRIER, Jean-Christophe JOUVE, LOCATELLI Sandrine, ODOIX Raymonde, M. BARD-SURDON Guillaume, RAVIER Marie-Noëlle, M. VINSON Denis, MARTIN Chloé, M. GRIGIS Vincent

Absents :
CROSSON-PETMEZAKIS Isalia

**VENTE D'UNE
PARTIE DE LA
PARCELLE
C 837 A
FONCIERE
EMMAUS
FRANCE**

Le Maire fait part au conseil municipal que la vente d'une partie de la parcelle C837 au prix de 7000,00€ à FONCIERE EMMAUS FRANCE dont l'association TERO LOKO fait partie, annule de facto la dénomination de l'acheteur mentionné sur la délibération N° 2022/42.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou le premier adjoint Mr Michel CARRIER à signer la promesse de vente, les documents de la vente et tous documents nécessaires à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.



Pour copie conforme

Le Maire
Alex BRICHET-BILLET



Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID : 038-213802788-20221213-D2022_63-DE